Signature de la convention du Pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine

La Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

L'Ordre des avocats du barreau de Bayonne

L'Ordre des avocats du barreau de Bordeaux

Le Conseil régional des notaires de Bordeaux

L'Ordre des Experts comptables Poitou-Charentes Vendée

L'Ordre des Experts comptables région de Limoges

et de L'Ordre des Experts comptables Aquitaine

Jeudi 5 juillet 2018, 15h, DRAC Nouvelle-Aquitaine, 54 rue Magendie, Bordeaux















SOMMAIRE

Le Pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine
Qu'est-ce que le mécénat ?
Les principaux organismes éligibles
Le mécénat en France : quelques chiffres et tendances
Le mécénat en Nouvelle-Aquitaine
Le mécénat de l'environnement en Nouvelle-Aquitaine : chiffres et tendances 4
Les acteurs de la culture, du patrimoine et du développement durable en Nouvelle-
Aquitaine mobilisent des mécénats de plus en plus variés
Le mécénat croisé : mécénat accompagnant les deux domaines de la culture et
du développement durable
Carte des clubs d'entreprises repérés en Nouvelle-Aquitaine en juin 2018 7
Etudes sur les pratiques de mécénat culturel, patrimonial et environnemental en
Nouvelle-Aquitaine: 8
Contacts

Le Pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine

En application des orientations des ministères de la Culture, de la Transition écologique et solidaire, encadrant et favorisant le mécénat, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, se sont dotées chacunes d'une correspondante régionale pour le mécénat.

Dans la continuité des initiatives prises en Poitou-Charentes, en ex-Aquitaine et en Limousin, depuis un an, les services de l'Etat se sont rapprochés de l'Ordre des avocats des barreaux de Bordeaux et de Bayonne, des Ordres des Experts comptables de Poitou-Charentes Vendée, région de Limoges et de Bordeaux, ainsi que du Conseil régional des notaires de Bordeaux, particulèrement impliqués en faveur du mécénat.

La DREAL et la DRAC Nouvelle-Aquitaine ont également réalisé, en 2016 et 2017, des études sur les pratiques de mécénat culturel, patrimonial et environnemental en Nouvelle-Aquitaine (voir page 8). De ces études, il ressort des disparités fortes entre les porteurs de projets dans leur stratégie de mécénat, dans leurs connaissances règlementaires comme dans leur apréhension des entreprises du territoire.

Partageant ce constat, différents partenaires ont décidé de créer un Pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine :

La Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, L'Ordre des avocats du barreau de Bayonne, L'Ordre des avocats du barreau de Bordeaux, Le Conseil régional des notaires de Bordeaux, L'Ordre des Experts comptables Poitou-Charentes Vendée, L'Ordre des Experts comptables région de Limoges, et de L'Ordre des Experts comptables Aquitaine.

Ce pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine a pour objectifs :

Objectif n°1: Sensibiliser et informer:

- · les entreprises
- · les particuliers
- · les porteurs de projets.

Objectif n°2 : Observer et évaluer le développement du mécénat sur le territoire régional.

Ce programme d'actions 2018 prévoit : le relais des dispositifs financiers et non financiers, des journées de rencontre et des actions d'informations auprès des petites et moyennes entreprises et des associations, comme auprès des acteurs de la culture, de l'environnement et du patrimoine.

Les chemins du mécénat à Poitiers, initiative de l'Ordre national des Experts comptables, seront les premiers rendez-vous proposés à l'automne par le Pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat est un don – en numéraire, en nature ou en compétence – , d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité d'intérêt général.

Cet engagement est encouragé et encadré par la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon.

Le mécénat peut être réalisé **en argent, en nature (don de produits) ou en compétences**, et concerner des domaines très variés : **social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche...**

Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux.

Le bénéficiaire doit être un organisme d'intérêt général : activité non lucrative et non concurrentielle, ne profitant pas à un cercle restreint de personnes, de gestion désintéressée.

L'oeuvre doit être d'intérêt général : l'oeuvre revêt un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifiques françaises.

Les principaux organismes éligibles

- · L'État, les collectivités locales et leurs établissements
- · Les organismes d'intérêt général, dont les associations loi 1901
- · Les fondations et associations reconnues d'utilité publique, et les fondations abritées,
- · Les fondations d'entreprise
- · Les fonds de dotation
- · Les musées de France
- · Les monuments historiques privés : pour leurs travaux de restauration sur les parties protégées, ou leurs travaux d'accessibilité aux personnes handicapées,
- · Les organismes de diffusion du spectacle vivant ou l'organisation d'expositions d'art contemporain (à l'exclusion des organismes constitués en sociétés, exception faite des sociétés de capitaux dont le capital est entièrement public)
- · Les personnes physiques, dont **les artistes** : exclusivement par la fondation d'entreprise ou les fondations reconnues d'utilité publique.
- · Certains **établissements de recherche ou d'enseignement publics ou privés** agréés d'intérêt général.

Le mécénat en France : quelques chiffres et tendances

(Chiffres de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial Admical - 2015)

3,5 milliards d'euros de mécénat des entreprises en progression régulière

La culture : 2e secteur

L'environnement : 5e secteur

24 % des entreprises mécènes ont financé des projets culturels et/ou patrimoniaux 525 millions d'euros (13 % à 15 % du mécénat) dédiés à la culture et au patrimoine La musique et la préservation du patrimoine : les deux secteurs les plus soutenus.

Le mécénat en Nouvelle-Aquitaine

En 2015, la Nouvelle-Aquitaine devient la 4e région française pour le mécénat. Sa croissance suit la cartographie du développement économique régional.

70 clubs d'entreprises, fédérant au total environ **500 entreprises en Nouvelle-Aquitaine**, ont une stratégie et une action de mécénat culturel, patrimonial et environnemental. (voir carte régionale en annexe page 7)

Le mécénat en Nouvelle-Aquitaine est d'abord un mécénat de proximité, noué entre les acteurs et les entreprises locales, mais pas seulement. Pour les grandes entreprises nationales qui possèdent des implantations en région, le mécénat passe par leur fondation d'entreprise (BNP Paribas, Hermès, SNCF, etc.).

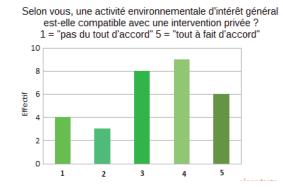
Le mécénat porte sur des projets et non sur le fonctionnement à l'année de la structure.

Le mécénat de l'environnement en Nouvelle-Aquitaine : chiffres et tendances

(Enquête sur la pratique du mécénat par les structures oeuvrant dans le domaine de l'environnement - Fanny Rousset (2017))

Sur les 60 structures environnementales de la région, 33 ont répondues à l'enquête. Au total, près de 50% des répondants ont reçu un soutien privé sous forme de mécénat et la plupart des actions relèvent du mécénat numéraire (don d'argent). Pour ces structures, cela représente 1 à 19% de leur budget. 11 structures ont mentionné un exemple de réussite en matière de mécénat.

Les partenariats sont principalement ponctuels et sur des projets croisés (envionnement/éducation ou environnement/social). La recherche de mécènes ne s'orientent pas principalement sur le territoire d'implantation et seulement 4 structures sur 15 ont pris contact avec un intermédiaire.



Par ailleurs, une grande part des structures interrogées s'accordent à dire qu'elles ont eues quelques difficultés pour nouer des relations avec les entreprises.

79 % des structures pensent que la création d'un « Pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine » pourrait faciliter leur recherche de fonds auprès des entreprises et la majorité sont enthousiastes à la création du pôle.

Pour un bon nombre de structures interrogées, une activité environnementale reste compatible avec une intervention privée, à condition que les valeurs de celles-ci soient en accord avec celles de la structure. Elles considèrent également que l'opération de mécénat doit être désintéressée de la part du mécène.

Dans les structures qui pratiquent le mécénat, le peu de personnes dédiées ne sont pas formées et n'y consacrent que peu de temps. Les premiers besoins de formation identifiés par les structures sont « la maîtrise des outils pratiques de la collecte de fonds » et « la maîtrise de l'environnement juridique du mécénat ».

Si votre structure ne pratique pas ou plus le mécénat, quelles en sont les raisons ?



Les raisons sont diverses pour les structures qui ne se sont pas lancées dans un projet de mécénat avec des entreprises privées.

Les principales en sont le manque de connaissance du dispositif, le manque de temps, le manque d'identification des potentiels entreprises intéressées par ce type d'action et la volonté de garder leur indépendance.

Il y a donc, pour une majorité, une méconnaissance du dispositif et des acteurs du mécénat dans le domaine de l'environnement en région. Par ailleurs, suite à l'enquête, la moitié des structures à avouer souhaiter mettre en place un projet de mécénat avec des enteprises privées.

Les acteurs de la culture, du patrimoine et du développement durable en Nouvelle-Aquitaine mobilisent des mécénats de plus en plus variés

Mécénat d'entreprise

Différentes structures ont une pratique affirmée du mécénat, ayant parfois abouti à la création d'un club de mécènes, avec des entreprises locales, comme des partenariats avec des fondations d'entreprises nationales.

Le Florida à Agen (47), lieu de création et de diffusion des musiques amplifiées et des arts numériques, a uni ses forces avec un club d'entreprises partenaires, les Exploreurs.

Le Sirque de Nexon (87) : pôle national Cirque, lieu de création, de diffusion, d'éducation artistique et de formation au cirque, mobilise les entreprises réunis en un club de mécènes : A'tout Cirque.

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême (16), le Festival de musiques porté par le centre culturel de rencontres, l'Abbaye aux Dames à Saintes (17), le festival du Périgord noir (24) le festival Musicalarue à Luxey (40) ou encore le Centre d'art contemporain La Villa Pérochon à Niort (79) sont accompagnés régulièrement par des entreprises nationales et locales.

Certaines structures ont une stratégie de mécénat auprès des fondations d'entreprises nationale :

- · la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson (23) avec les fondations Hermès, Crédit agricole et SNCF,
- · le musée Bonnat-Helleu à Bayonne (64) avec BNP Paribas,
- · le **Musée Adrien Dubouché à Limoges (87)** avec la fondation La Poste, la Caisse des dépôts et la fondation SNCF pour **Les portes du temps**.

Mécénat participatif : mécénat des particuliers sous forme de dons via des plateformes.

Le pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise (19) a lancé un appel à mécénat participatif, en mai 2018, sur l'exposition L'aventure du rail, avec la plateforme Zeste.

Le Musée d'Aquitaine à Bordeaux (33) : Cultivons l'humanisme, sur la plateforme Commeon, fin 2017, pour la restauration du cénotaphe de Montaigne, avec également le soutien de BNP Paribas et du mécénat de compétences de Mediacrossing (Floirac).

Le Musée Sainte-Croix, Poitiers (86) : restauration du tableau « La Race des méchants règne sur la terre après en avoir chassé la justice divine », de Jean-Louis Bezard, restaurée en 2015, dans le cadre du Plus Grand Musée de France.

Mécénat de compétences : l'entreprise met à disposition des compétences

La librairie Mollat à Bordeaux (33) met à disposition des structures culturelles grâce son studio d'enregistrement qui accompagne la webradio poétique Ritournelles de Permanences de la littérature (Coutras, 33).

La médiathèque de Pau (64), dans le cadre de mécénat de compétences avec des entreprises locales, a numérisé de la presse sur les Pyrénées avec la société Pyrénées Presse, et présenté des images stéréoscopiques des Pyrénées.

Le mécénat croisé : mécénat accompagnant les deux domaines de la culture et du développement durable

La Forêt d'art contemporain dans les Landes (33 et 40) a convaincu des entreprises de l'accompagner dans la création et l'installation d'oeuvres d'art en forêt.

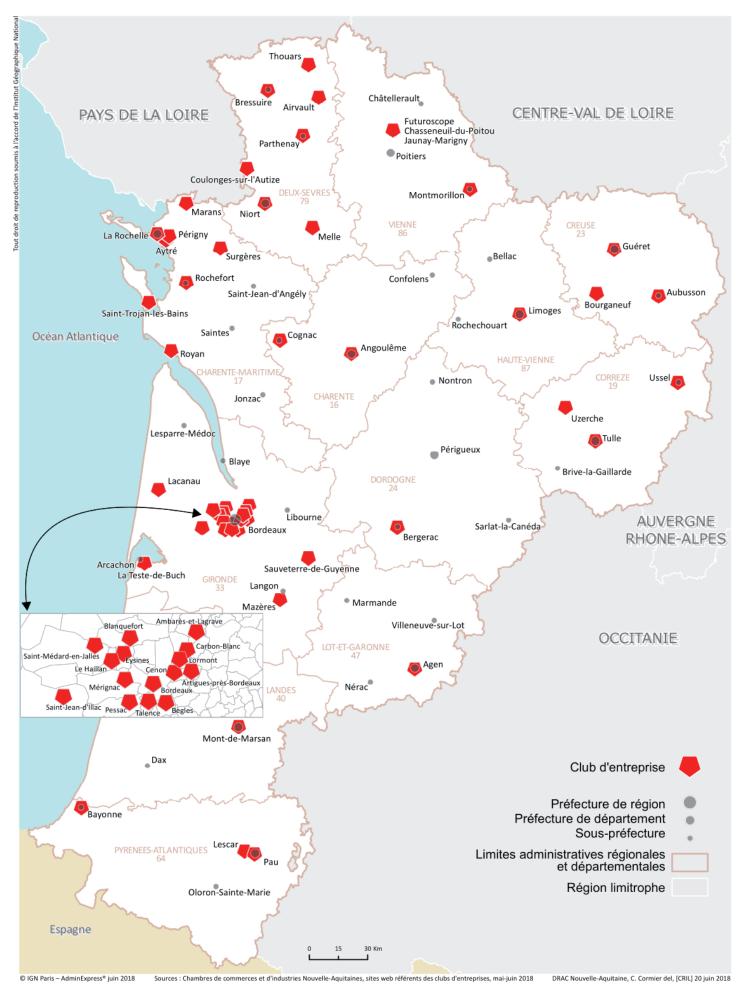
L'Abbaye de Saint-Savin sur Gartempe (86), inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, a fédéré un club de partenaires, Rev'(Réseau Entreprises, Vallée des Fresques), autour de son patrimoine culturel comme du site naturel où elle est implantée.

La Fondation du patrimoine, structure ressource pour le mécénat culturel

La Fondation du patrimoine oeuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural de proximité, par les labels, la souscription publique et le mécénat d'entreprise. Deux clubs de mécènes de la Fondation sont particulièrement actifs en Nouvelle-Aquitaine ; le Club des mécènes de Dordogne (24), le Club des mécènes de Gironde (33).

La Fondation du patrimoine accompagne la **mission Bern** et sa mise en oeuvre, notamment par un fonds participatif pour mécènes et particuliers.

Clubs d'entreprises repérés en Nouvelle-Aquitaine en juin 2018



Etudes sur les pratiques de mécénat culturel, patrimonial et environnemental en Nouvelle-Aquitaine :

- · La politique de mécénat culturel en région Nouvelle-Aquitaine : constats, enjeux et perspectives, Tom Phelepp (2016),
- · Le mécénat dans les structures patrimoniales de la Nouvelle-Aquitaine , Maxime Chauvelin (2017),
- · Enquête sur la pratique du mécénat par les structures oeuvrant dans le domaine de l'environnement Fanny Rousset (2017).

Contacts:

Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine Sylvie DUVIGNEAU, correspondante régionale mécénat sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Sylvie FRUGIER, correspondante régionale mécénat sylvie.frugier@developpement-durable.gouv.fr